

La coalition MR-CDH avortée en Wallonie

■ Elle ne dispose pas d'une majorité dans les commissions.

Si l'hypothèse d'un gouvernement des droites au fédéral circule toujours, sans doute tant que Bart De Wever est en piste, elle a du plomb dans l'aile en Wallonie et ce pour deux raisons essentielles.

La première est assez simple à comprendre. En effet, ce type de coalition n'obtient que 38 sièges (sur 75) au Parlement wallon. Un seul député apporte la majorité et en cas de défaillance à la Wesphael (qui a quitté les Ecolos sous la précédente législature), cette coalition Orange

bleue ne tient plus. Un peu court sans doute pour pren-

dre le risque.

La deuxième raison est tout aussi mathématique. Elle concerne la répartition des sièges en commission. Seuls le PS, le MR et le CDH participent au quorum. Les autres élus (Ecolo, PTB et PP) n'ayant pas d'élus en suffisance pour constituer un groupe, ils ne peuvent en aucun cas voter en commission.

C'est toujours la clé D'Hondt qui est utilisée pour répartir le nombre de sièges disponibles pour chaque parti au sein des commissions wallonnes. En l'état, les 12 députés de chaque commission seront répartis comme suit : 6 PS, 4 MR et 2 CDH. L'équation est impossible, car en cas d'égalité de vote (ce qui devrait arriver à

chaque fois), le projet ou la proposition pourrait être rejeté. Seul un changement du règlement du Parlement wallon pourrait donc régler ce problème lié à la répartition des sièges en commission.

Les consultations continuent

Sur le front des consultations, le tandem des présidents du PS Di Rupo-Magnette continue de consulter. Après la rencontre avec les derniers partis qui ont des élus au Parlement wallon, les deux socialistes rencontreront à Namur, ce mercredi, les partenaires sociaux. Pour l'heure, rien ne filtre. Mais on sent bien que rien de vraiment concret n'existe pour l'instant. La mission de De Wever au fédéral paralysant toujours le volet régional.

On en sait un peu plus, par contre, sur l'installation du nouveau Parlement wallon. Elle se déroulera en deux temps. Les 75 nouveaux parlementaires sortis des urnes sont invités le mardi 10 juin pour prêter serment après tirage au sort d'une commission chargée de se pencher sur le recours du PTB à Charleroi.

La deuxième étape est programmée le vendredi 13 juin à 11 h pour la prestation de serment des éventuels suppléants qui prendraient la place des élus touchés par le décumal et qui choisiraient d'exercer plutôt leur mandat communal.

Le gouvernement wallon devrait, pour sa part, démissionner le lundi 9 juin.

Stéphane Tassin